

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 octobre 2021

L'Université de Lille recherche 4 personnalités extérieures pour son futur conseil d'administration

L'Université de Lille, établissement public expérimental au 1^{er} janvier 2022, est appelée à renouveler intégralement la composition de ses conseils centraux, dont son conseil d'administration, lors des élections générales prévues les 8, 9 et 10 novembre 2021.

Un projet d'envergure pour l'enseignement supérieur et la recherche

Labellisé I-SITE en février 2017 au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'Université de Lille s'engage dans la construction collective d'un projet scientifique et universitaire ambitieux, mettant en avant une série de thématiques fortes, ainsi que des actions de rayonnement régional, national et international.

Cette dynamique commune sert de point de départ à la construction d'un projet d'établissement public expérimental regroupant l'Université de Lille, l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille), l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille (ENSAPL), l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT) et Sciences Po Lille. Cet ensemble représentera un collectif de plus de 80 000 étudiants et 8 000 personnels.

Ce projet d'établissement, dont la création est prévue au 1^{er} janvier 2022, associe les organismes de recherche présents sur le site lillois, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile et du monde socio-économique. Il propose un modèle institutionnel reposant sur une stratégie commune et partagée. Il a vocation à reprendre et poursuivre les axes stratégiques impulsés par l'ensemble des acteurs du projet.

L'Université de Lille lance un appel à candidature pour 4 personnalités extérieures désignées à titre personnel.

Ces 4 personnalités seront prioritairement issues du monde socio-économique, associatif, des syndicats de salariés ou patronaux, ainsi que de la recherche, mais elles peuvent aussi provenir de la fonction publique et du monde académique.

Le choix final de ces 4 personnalités tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des huit personnalités extérieures membres du conseil d'administration de l'Université de Lille.

1/3

CONTACT PRESSE

contactpresse@universitedelille2022.fr

Eglantine Carlier - Université de Lille
Port. 06 34 60 15 57

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ces personnalités seront désignées le mardi 23 novembre 2021 par les :

- 28 membres élus du conseil d'administration (personnels et étudiants de l'université),
- 7 membres de droit
- 1 représentant des établissements-composantes

Pour quelles missions ?

Le mandat des personnalités extérieures du conseil d'administration est d'une durée de 4 ans et s'exerce à titre bénévole. Les personnalités extérieures siègent à part entière et bénéficient d'une voix délibérative au conseil d'administration plénier qui se réunit 4 fois par an. Le conseil d'administration en formation plénière détermine, sur proposition du comité de direction, les orientations stratégiques de l'établissement et notamment dans les domaines de la recherche, de la formation et de la vie universitaire et des relations internationales. Il est garant de leur application.

Les personnalités extérieures seront appelées à participer à l'élection du futur/de la future président-e de l'Université de Lille prévue en réunion du conseil d'administration le 7 décembre 2021.

Comment candidater ?

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature pour réception par l'Université le 8 novembre 2021 - 17h00 au plus tard à affaires-institutionnelles@univ-lille.fr

Quelles sont les pièces à joindre à cette candidature ?

- [Le formulaire de déclaration de candidature à télécharger](#)
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une pièce d'identité

Composition du conseil d'administration renouvelé

Le conseil d'administration de cet établissement a pour rôle d'en déterminer la politique. Cette instance de gouvernance comprend 44 membres :

- **16** enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels enseignants et hospitaliers et personnels assimilés ;
- **6** représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue ;

2/3

CONTACT PRESSE

contactpresse@universitedelille2022.fr

Eglantine Carlier - Université de Lille
Port. 06 34 60 15 57

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **6** représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, des bibliothèques, sociaux et de santé en exercice dans l'établissement ;
- **7** membres de droit :
 - Le président du Conseil régional Hauts-de-France ou son représentant ;
 - Le président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille ou son représentant ;
 - Le délégué régional Hauts-de-France du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou son représentant ;
 - Le délégué régional Nord-Ouest de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ou son représentant ;
 - Le directeur du centre de recherche de l'Institut National de Recherche en Informatique et en automatique Lille – Nord Europe (INRIA) ou son représentant
 - Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ou son représentant ;
 - Le directeur général de l'Institut Pasteur de Lille ou son représentant ;
- **1** représentant des établissements-composantes ;
- **8** personnalités extérieures à l'établissement :
 - Un représentant du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;
 - 3 personnalités désignées par des organismes choisis ;
 - **4 personnalités désignées, à titre individuel, par les mêmes membres du conseil, à la majorité simple, après appel public à candidature publié sur le site internet de l'établissement.**

3/3

CONTACT PRESSE

contactpresse@universitedelille2022.fr

Eglantine Carlier - Université de Lille
Port. 06 34 60 15 57